

# Procès-verbal de séance

## Conseil municipal du 22 décembre 2008

Le lundi 22 décembre 2008 à vingt heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Maire en date du 12 décembre 2008, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Monsieur Michel VERGNIER, Maire.

**Présents** : M. Michel VERGNIER, M. Guy AVIZOU, Mme Danielle VINZANT, M. Serge CEDELLE, Mme Liliane DURAND-PRUDENT, M. Jean-Bernard DAMIENS, Mme Ginette MICHON, M. Christian FAVIER, Mme Martiale ROBERT, M. Eric CORREIA, M. André LEJEUNE, Mme Véronique REEB, Mme Martine BORDES, M. Jean-Claude BRUNETAUD, M. Alain TEISSEDRE, M. Nady BOUALI, M. Christian DUSSOT, M. Serge GILET, Mme Claire MORY, Mme Véronique COWEZ, M. Eric JEANSANNETAS, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Christine CHAGNON, Mme Delphine BONNIN, M. Jean-François THOMAS, M. Serge PHALIPPOU, M. Dominique MAZURE, Mlle Emeline BROUSSARD

**Dépôts de pouvoir** : Mme Ginette DUBOSCLARD donne procuration à Mme Danielle VINZANT, Mme Claudine KALAITZIS donne procuration à Mme Martiale ROBERT, Mme Nadine BRUNET donne procuration à M. Jean-Bernard DAMIENS, Mme Annie CONCHON donne procuration à Mme Ginette MICHON, M. Bertrand SOUQUET donne procuration à M. Thierry BOURGUIGNON

En application de l'article L2121-15 du CGCT, M. JEANSANNETAS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

### Ressources humaines

#### 1. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Michel VERGNIER

Considérant les nécessités de service, les mouvements de personnel, et les départs à la retraite intervenus,

Considérant la nécessité de nommer les agents bénéficiant d'un avancement de grade sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 novembre 2008,

Le Maire propose à l'Assemblée :

**La création**

- D'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps non complet (21h15 hebdomadaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- De deux emplois d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (18 h hebdomadaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Educateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Animateur à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- De deux emplois d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 heures hebdomadaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2009,

**La suppression**

- D'un emploi de Rédacteur à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi de Technicien Supérieur Chef à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- De deux emplois d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21h15 hebdomadaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Educateur des APS de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Educateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Animateur Chef à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,
- D'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

| FILIERE              | Date       | Cadre d'emploi              | Grade  | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|----------------------|------------|-----------------------------|--|-----------------|-----------------|
| Administrative       | 01/01/2009 | Rédacteurs                  | Rédacteur  | 3               | 2               |
|                      |            | Adjoints Administratifs     | Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe          | 8               | 7               |
| Technique            | 01/01/2009 | Techniciens Supérieurs      | Technicien Supérieur Chef  | 2               | 1               |
|                      |            | Agent de maîtrise           | Agent de maîtrise  | 10              | 10              |
|                      |            | Adjoints techniques         | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe              | 15              | 13              |
|                      |            |                             | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe              | 25              | 24              |
|                      |            |                             | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe                        | 79              | 82              |
| Culturelle           | 01/01/2009 | Adjoints du Patrimoine      | Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe       | 1               | 0               |
|                      |            |                             | Adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 6               | 7               |
| Sportive             | 01/01/2009 | Educateurs des APS          | Educateur des APS de 1 <sup>ère</sup> classe                     | 3               | 2               |
|                      |            |                             | Educateur des APS de 2 <sup>ème</sup> classe                     | 3               | 3               |
| Sanitaire et Sociale | 01/01/2009 | ATSEM                       | ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe                                    | 20              | 19              |
|                      |            | Auxiliaires de Puériculture | Auxiliaire de Puériculture Principale de 2 <sup>ème</sup> classe | 3               | 2               |
| Animation            | 01/01/2009 | Animateurs                  | Animateur Chef   | 2               | 1               |
|                      |            |                             | Animateur  | 1               | 2               |
|                      |            | Adjoints d'Animation        | Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe            | 1               | 0               |
|                      |            |                             | Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe                   | 23              | 25              |

adoptée à l'unanimité

## **2. Organisation de la journée de solidarité**

Rapporteur : Michel VERGNIER

Une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0.3% versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Technique Paritaire.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment l'article 6,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 novembre 2008,  
CONSIDERANT qu'il convient de prévoir l'organisation de la journée de solidarité,

Il est proposé :

- que la journée de solidarité prenne la forme de 7 heures travaillées supplémentaires, à accomplir dans l'année, au prorata du temps de travail.

adoptée à l'unanimité

**Administration générale**

## **3. Demande de subvention auprès du Conseil régional du Limousin dans le cadre du contrat de pôle structurant de Guéret 2008-2010**

Rapporteur : Michel VERGNIER

Lors du Conseil municipal du 5 juin 2008, la Ville a approuvé le contrat de pôle structurant de Guéret qui couvre la période 2008-2010.

Dans ce document, la Ville avait inscrit le projet d'aménagement du parking des Marronniers (action n°16 phase 1) qui consiste en :

- la démolition d'un ensemble de bâtiments contigu au parking existant afin d'agrandir celui-ci.

Un dossier doit désormais être transmis à la Région pour instruction et examen en commission permanente comprenant entre autre le montant des dépenses et le plan de financement suivant :

| <b>Nature des dépenses</b>                     | <b>Montant en HT</b> |          |
|--|----------------------|----------|
| Travaux VRD                                    | 168 932,95           |          |
| Travaux d'éclairage                            | 18 437,95            |          |
|  |                      |          |
| <b>Total des dépenses HT</b>                   | 187 370,90           |          |
|  |                      |          |
|  |                      |          |
| <b>Nature des recettes</b>                     | <b>Montant</b>       | <b>%</b> |
| Etat (préciser) : .....                        |                      |          |
| Région   | 37 474,00            | 20,00    |
| Département                                    |                      |          |
| Europe (préciser) :                            |                      |          |
| Autres financements publics (préciser) : ..... |                      |          |
| <b>Total financements publics</b>              | 37 474,00            | 20,00    |
| Autofinancement                                | 74 948,00            | 40,00    |
| Emprunt  | 74 948,00            | 40,00    |
| <b>Total Maître d'ouvrage</b>                  | 149 896,00           | 80,00    |
| Privés (préciser)                              |                      |          |
| <b>Coût Total HT</b>                           | 187 370,00           | 100,00   |

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil régional.

adoptée à l'unanimité

#### **4. Cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain avenue du Bourbonnais au syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC)**

Rapporteur : Guy AVIZOU

Dans le cadre de la restructuration du réseau électrique avenue du Bourbonnais, un poste de transformation, dit PAC 4UF, doit être implanté par le syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) sur une partie de la parcelle cadastrée section ZB n°64 appartenant à la ville de Guéret.

Pour ce faire, le SDEC sollicite la cession à titre gratuit d'un emplacement d'une superficie de 13.80m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise du poste, situé en bordure de l'avenue du Bourbonnais et à l'angle de la propriété de M. Micard.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter ladite cession aux conditions précitées et d'autoriser M. le Député-maire à signer les documents à intervenir.

adoptée à l'unanimité

## **5. Restructuration de l'espace René Cassin : appel d'offres ouvert pour travaux**

Rapporteur : Guy AVIZOU

Le présent dossier d'appel d'offres ouvert concerne les travaux de restructuration et de réhabilitation de la salle de spectacles et de congrès René Cassin.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce dossier dont les caractéristiques sont les suivantes :

Décomposition en lots et estimation T.T.C. :

Lot N°01A : Démolitions – Gros œuvre : 474 426,89 €  
Lot N°02A : Charpente bois – Bardage bois : 194 706,41 €  
Lot N°04A : Couverture – Etanchéité : 63 782,68 €  
Lot N°05A : Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie : 79 175,20 €  
Lot N°06A : Menuiseries intérieures bois : 362 532,72 €  
Lot N°07A : Platerie Isolation : 116 106,48 €  
Lot N°08A : Carrelage – Faïence : 18 776,00 €  
Lot N°09A : Plomberie – Sanitaires : 60 996,00 €  
Lot N°10A : Chauffage – Ventilation : 358 800,00 €  
Lot N°11A : Electricité – Courants forts – Courants Faibles : 299 000,00 €  
Lot N°12A : Faux Plafonds : 32 043,23 €  
Lot N°13A : Peinture : 126 779,59 €  
Lot N°14A : Revêtements de sols : 17 879,00 €  
Lot N°15A : Plateforme élévatrice : 27 430,00 €  
Lot N°16A : VRD : 107 381,66 €  
Lot N°17A : Equipements scéniques : 710 069,98 €  
Lot N°18A : Réseaux spécifiques scéniques, éclairage scénique, audiovisuel : 225 358,69 €  
Lot N°19A : Gradins télescopiques et sièges : 259 781,97 €

Soit un montant total estimé de 3 535 026,50 € T.T.C.

Le délai d'exécution de l'ensemble de l'opération est fixé à 15 mois, du lundi 2 février 2009 au vendredi 30 avril 2010.

Le vendredi 19 septembre 2008 l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication pour une remise des offres le lundi 27 octobre 2008 avant 16 heures.

Le mercredi 29 octobre et le mercredi 19 novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres se réunissait et décidait de déclarer l'appel d'offres infructueux pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article 59 et à l'article 35 alinéa 1 du Code des Marchés Publics, ladite commission décidait de procéder à un marché négocié avec toutes les entreprises ayant remis une offre.

Le vendredi 28 novembre 2008 le courrier de consultation pour le marché négocié a été envoyé aux entreprises pour une remise des propositions le mercredi 10 décembre 2008 avant 16 heures.

La Commission d'Appel d'Offres se réunissait le mercredi 17 décembre 2008 et décidait de retenir les entreprises suivantes :

Lot N°01A : Démolitions – Gros œuvre : SNG Renaud (18170 Le Chatelet en Berry) pour un montant en solution de base de 576 170,81 € T.T.C. incluant la variante en moins value.

Lot N°02A : Charpente bois – Bardage bois : Sarl Abaux (86290 La Trimouille) pour un montant en solution de base de 199 986,99 € T.T.C..

Lot N°04A : Couverture – Etanchéité : Sas Malardier et Fils (23000 Guéret) pour un montant en solution de base de 59 054,46 € T.T.C..

Lot N°05A : Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie : Serru'Bat' Sarl (23000 Guéret) pour un montant en solution de base de 71 469,61 € T.T.C..

Lot N°06A : Menuiseries intérieures bois : Naudon & Mathé frères (23300 La Souterraine) pour un montant en solution de base de 347 302,85 € T.T.C. incluant la variante en moins value et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 4 197,96 € T.T.C. soit un montant total de 351 500,81 € T.T.C..

Lot N°07A : Platerie Isolation : Sas Sogeb Mazet (03101 Montluçon) pour un montant en solution de base de 81 073,68 € T.T.C. et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 3 543,63 € T.T.C. soit un montant total de 84 617,31 € T.T.C..

Lot N°08A : Carrelage – Faïence : Eurl De Miranda Pradillon (03410 Domérat) pour un montant en solution de base de 21 936,02 € T.T.C. et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 6 003,92 € T.T.C. soit un montant total de 27 939,94 € T.T.C..

Lot N°09A : Plomberie – Sanitaires : Sarl Trullen Bâtiment (23240 Le Grand Bourg) pour un montant en solution de base de 86 810,28 € T.T.C. et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 9 655,91 € T.T.C. soit un montant total de 96 466,19 € T.T.C..

Lot N°10A : Chauffage – Ventilation : Sopcz (87100 Limoges) pour un montant en solution de base de 326 820,57 € T.T.C. et l'option 3 : traitement d'air pour salle d'animation et sanitaires de l'étage pour un montant de 10 013,21 € T.T.C. soit un montant total de 336 833,78 € T.T.C..

Lot N°11A : Electricité – Courants forts – Courants Faibles : Ael (87020 Limoges) pour pour un montant en solution de base de 280 022,90 € T.T.C., l'option 2 : éclairage extérieur pour un montant de 8 040,43 € T.T.C. et l'option 3 : sanitaires de l'étage pour un montant de 3 087,70 € T.T.C. soit un montant total de 291 151,03 € T.T.C..

Lot N°12A : Faux Plafonds : Sa Mollica et Fils (23000 Guéret) pour un montant en solution de base de 22 201,32 € T.T.C. et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 1 960,95 € T.T.C. soit un montant total de 24 162,27 € T.T.C..

Lot N°13A : Peinture : Smac (36250 Saint-Maur) pour un montant en solution de base de 84 083,55 € T.T.C. et l'option 1 : sanitaires de l'étage pour un montant de 571,62 € T.T.C. soit un montant total de 84 655,17 € T.T.C..

Lot N°14A : Revêtements de sols : Jean Claude Vacher Sarl (36130 Déols) pour un montant en solution de base de 20 842,57 € T.T.C..

Lot N°15A : Plateforme élévatrice : Sarl Ermhes (35604 Vitré) pour un montant en solution de base de 18 937,25 € T.T.C..

Lot N°16A : VRD : Colas so (23000 La Brionne) pour un montant en solution de base de 101 673,99 € T.T.C..

Lot N°17A : Equipements scéniques : Caire sas (73420 Mery) pour un montant en solution de base de 616 080,47 € T.T.C. et l'option 3 : rideaux et tentures scéniques pour un montant de 10 409,79 € T.T.C. soit un montant total de 626 490,26 € T.T.C.

Lot N°18A : Réseaux spécifiques scéniques, éclairage scénique, audiovisuel : Geste Scénique (79260 La Crèche) pour un montant en solution de base de 246 270,57 € T.T.C..

Lot N°19A : Gradins télescopiques et sièges : Master Industrie (85130 La Verrie) pour un Montant en solution variante 280 978,67 € T.T.C..

Soit un montant total de 3 499 201,68 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer les pièces des marchés à intervenir.

adoptée à la majorité  
-1 vote contre - (M. MAZURE)

## **6. Réfection de la fontaine dite des «Trois Grâces» : appel d'offres ouvert**

Rapporteur : Guy AVIZOU

L'état actuel de la fontaine place Bonnyaud est très dégradé.

De plus cette fontaine, élément important du patrimoine guérétois, n'est pas mise suffisamment en valeur.

Les travaux envisagés poursuivent ainsi plusieurs objectifs :

- La réparation et la pérennisation de l'édifice
- La mise en valeur du patrimoine

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le dossier de restauration de la fontaine des trois grâces (marché de travaux sur appel d'offres ouvert) dont les caractéristiques sont les suivantes :

LOT N°1 : Fonderie d'art

Estimation :

solution de base : 95 680,00 € T.T.C.

option (traitement des surfaces inférieures de la vasque): 17 940,00 € T.T.C.

LOT N°2 : Fontainerie/éclairage

Estimation :

Solution de base : 126 536,80 € T.T.C.

option (électrovanne motorisée) : 16 983,20 € T.T.C.

Pour chaque lot le délai d'exécution maximum des travaux est de 4 mois.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire :

- . à engager la procédure de passation de ce marché
- . à relancer la procédure de passation de ce marché si les offres ne sont pas satisfaisantes
- . à signer les pièces des marchés avec la ou les entreprises retenues

adoptée à l'unanimité

**Sports - Jeunesse - Culture**

## **7. Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF)**

Rapporteur : Danielle VINZANT

La Ville de Guéret propose de nombreuses activités en direction du jeune public.

La mise en place de ces activités nécessite une importante gestion administrative (inscription, paiement, etc...) qui pourrait être facilitée et simplifiée par l'acquisition d'un logiciel loisirs et accueil.

Or, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'allocations familiales de la Creuse pourrait subventionner l'acquisition de ce logiciel et d'un ordinateur portable dans son intégralité à hauteur du montant hors taxe plafonné à 7 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce projet d'acquisition et d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention et à signer tous les documents correspondants.

adoptée à l'unanimité

## **8. Adhésion au Réseau Creusois pour les Adolescents**

Rapporteur : Danielle VINZANT

Dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de Guéret, la Ville a participé à la création du Réseau Creusois pour les Adolescents (RCA).

Cette association a pour objet de :

- fédérer les compétences et créer un partenariat avec les institutions et les professionnels intervenant dans le champ sanitaire, social, éducatif ;
- travailler en complémentarité afin d'améliorer la prise en charge des adolescents ;
- créer et mettre en œuvre une Maison des adolescents.

Il est désormais proposé aux membres du Conseil municipal d'adhérer à cette association et d'autoriser M. le Député-maire ou son représentant à signer la convention constitutive du RCA.

adoptée à l'unanimité

## **Finances**

## **9. Budget primitif de la ville - Exercice 2009**

Rapporteur : Serge CEDELLE

Les Budgets Primitifs (budget général & budgets annexes) équilibrés en dépenses et en recettes se présentent conformément au tableau suivant :

| Libellés   | Investissement          | Fonctionnement                             | Total Prévisions                           |
|--|-------------------------|--|--|
| <b>BUDGET GENERAL (01)</b>                           | <b>10 600 000</b>       | <b>17 000 000</b>                          | <b>27 600 000</b>                          |
| <b>Budgets Annexes Administratifs</b>                | <b>900 000</b>          | <b>2 892 325</b>                           | <b>3 792 325</b>                           |
| - Campings municipaux (05)                           |                         | 55 000                                     | 55 000                                     |
| - Espace René Cassin (09)                            |                         | <i>Pas d'activité le temps des travaux</i> | <i>Pas d'activité le temps des travaux</i> |
| - Restauration Collective (10)                       |                         | 1 160 000                                  | 1 160 000                                  |
| - Lotissement du Petit-Bénéfice (13)                 | 900 000                 | 1 557 325                                  | 2 457 325                                  |
| - Lotissement du Petit Malleret (14)                 | <i>Clôturé fin 2008</i> | <i>Clôturé fin 2008</i>                    | <i>Clôturé fin 2008</i>                    |
| - Forêt Communale (15)                               |                         | 120 000                                    | 120 000                                    |
| <b>Budgets Annexes Industriels &amp; Commerciaux</b> | <b>1 670 000</b>        | <b>906 000</b>                             | <b>2 576 000</b>                           |
| - Service de l'Eau (02)                              | 820 000                 | 330 000                                    | 1 150 000                                  |
| - Service de l'Assainissement (03)                   | 850 000                 | 374 000                                    | 1 224 000                                  |
| - Régie des Transports (04)                          |                         | 195 000                                    | 195 000                                    |
| - Cimetière - Pompes Funèbres (08)                   |                         | 7 000                                      | 7 000                                      |
| <b>ENSEMBLE BUDGET VILLE</b>                         | <b>13 170 000</b>       | <b>20 798 325</b>                          | <b>33 968 325</b>                          |

adoptée à la majorité

- 4 votes contre - (MM. PHALIPPOU, MAZURE, THOMAS et Melle BROUSSARD)

## 10. Demande de subvention au titre de la DGE 2009 : modification

Rapporteur : Serge CEDELLE

Par délibération en date du 13 novembre 2008, les membres du Conseil municipal ont voté une demande auprès des services préfectoraux au titre de la DGE 2009.

Toutefois, le tableau comportait une erreur de taux qu'il convient de modifier. Comme, simultanément, une étude plus approfondie des travaux a permis de mieux préciser l'évaluation d'une opération, il vous est proposé d'accepter les modifications suivantes :

- cinéma Le Sénéchal : réfection de la couverture – taux 40 % sur une base de 117 000 € soit une subvention de 46 800 € ;
- école maternelle Assolant : menuiseries extérieures – taux 60 % sur une base de 33 400 € soit une subvention de 20 040 €

adoptée à l'unanimité

## 11. Admissions en non valeur

Rapporteur : Serge CEDELLE

Monsieur le Trésorier Principal a transmis trois états correspondant à des créances irrécouvrables pour un montant global de 1 267,38 € concernant essentiellement les exercices 2004 à 2006 et se répartissant comme suit :

- Budget général ..... 209,07 €
- Budget Annexe Restauration Collective..... 1 058,31 €

Dans tous les cas, les poursuites ont dû être abandonnées pour insuffisance de ressource ou adresses inconnues.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal l'admission en non valeur des sommes irrécouvrées pour les montants sus indiqués, sachant que cette procédure permet d'apurer la comptabilité, mais ne libère pas le débiteur de sa dette.

adoptée à l'unanimité

## **12. Virements de crédits**

Rapporteur : Serge CEDELLE

Au vu des montants résiduels sur certaines enveloppes budgétaires en investissement, il apparaît que les crédits ouverts seraient légèrement insuffisants sur trois postes de dépenses et nécessiteraient d'être réabondés afin de permettre le règlement de factures en souffrance.

C'est pourquoi, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser, dans le cadre du Budget général, les virements exceptionnels suivants :

- compte 2138/414 (+ 9 000 €) par reprise sur le compte 2315/020 (centre tennistique)
- compte 4541/020 (+ 2 000 €) par reprise sur le compte 2188/020 (démolition imm. Barthon)
- compte 2183/020 (+ 10 000 €) par reprise sur le compte 20413/822 (liaison info STM)
- compte 205/422 (+ 2 000 €) par reprise sur le compte 20413/822 (logiciel sce jeunesse)
- compte 202/820 (+ 5 000 €) par reprise sur le compte 20413/822 (étude PLU)

adoptée à l'unanimité

## **13. Budget annexe de lotissement «Petit Bénéfice - Bellevue» : Reprise anticipée du résultat 2008**

Rapporteur : Serge CEDELLE

La vente des lots réalisés dans le cadre de la première tranche du lotissement « Petit Bénéfice – Bellevue » (BA 13) étant terminée, il demeure désormais un excédent maintenu en fonctionnement, compte tenu de l'absence de stocks, et destiné à couvrir les travaux de finition dont le coût avait été intégré au prix de revient.

Son montant évalué à 157 325,15 € au vu de la situation actuelle des prises en charge sur ce budget, est retracé dans le cadre d'une balance visée par le Receveur municipal et jointe en annexe à la présente délibération.

Afin de permettre le règlement des factures dès le début de l'année prochaine, il est proposé de reprendre cet excédent par anticipation à hauteur de 157 325 € (*montant arrondi*).

adoptée à l'unanimité

## **14. Clôture du budget annexe du lotissement «La Grave - Petit Malleret»**

Rapporteur : Serge CEDELLE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Ville avait dû créer un Budget Annexe assujéti à TVA afin de procéder à l'aménagement d'un lotissement dénommé « La Grave - Petit Malleret » (BA 14).

Les opérations budgétaires concernant les travaux de viabilisation, d'une part, et la vente des lots, d'autre part, sont désormais terminées à l'exception des travaux de finition comptabilisés dans le prix de revient et pour lesquels un crédit résiduel de près de 75 000 € avait été maintenu en excédent de fonctionnement. Toutefois, les constructions démarrant avec lenteur, il ne paraît pas opportun de maintenir artificiellement ce budget sans activité pendant 2 ou 3 ans.

En conséquence, il vous est proposé de le clôturer, d'en réintégrer l'excédent de fonctionnement au Budget général dans le cadre duquel les travaux seront ultérieurement réalisés et de solder l'avance remboursable en investissement comme initialement prévu.

adoptée à l'unanimité

### **Administration générale**

## **15. Demande de subvention auprès du Conseil régional du Limousin pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)**

Rapporteur : Jean-Bernard DAMIENS

La ville de Guéret a souhaité équiper ses services de deux vélos à assistance électrique. Cet achat s'inscrit dans une démarche de promotion des véhicules alternatifs et d'économie d'énergies.

Cette acquisition pourrait être subventionnée par la région Limousin dans le cadre du Plan Climat Régional conformément au plan de financement ci-joint :

| <b>Dépenses</b>               |               | <b>Recettes</b>                                   |               |        |
|-------------------------------|---------------|---|---------------|--------|
| Nature                        | Montant € H.T | Nature  | Montant € H.T | %      |
| 2 VAE<br>(PU H.T. : 1 463,21) | 2 926,42      | Région<br>(50 % plafonné à<br>1000 euros par VAE) | 1 000,00      | 34,00  |
|                               |               | Autofinancement                                   | 1 926,42      | 66,00  |
| Total H.T                     | 2 926,42      | Total H.T   | 2 926,42      | 100,00 |

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce plan de financement et d'autoriser M. le Député-maire à solliciter ladite subvention et à signer les documents correspondants.

adoptée à l'unanimité

## **16. Modification du règlement intérieur de la structure «multi-accueil petite enfance» de la commune de Guéret à compter du 1er janvier 2009**

Rapporteur : Ginette MICHON

Les structures d'accueil Petite Enfance du département de La Creuse mènent avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Creuse (CAF) un travail d'harmonisation des pratiques de gestion de la Prestation de Service Unique (PSU). Un cadre réglementaire commun à l'ensemble des structures devrait à terme être proposé par la CAF.

Toutefois, dans l'attente de ce dispositif, et afin d'améliorer d'ores et déjà le fonctionnement de la structure multi-accueil de Guéret, il conviendrait de modifier le règlement intérieur de ladite structure, en y insérant les éléments suivants :

- Fixer un contrat par année civile.
- Fixer une réservation minimale annuelle de 44 semaines, exception faite pour les enseignants avec un minimum annuel fixé à 37 semaines.
- Fixer les modifications possibles de contrat : soit en cas de perte d'emploi (et non en cas de modification à la baisse des heures de travail), soit en cas de changement majeur de situation familiale (exemple : séparation).
- Préciser que, pour des raisons de sécurité, l'arrivée des enfants, au sein de la Crèche Collective, devra intervenir avant 9h30 pour les accueils du matin et de la journée, et avant 13H45 pour les accueils de l'après-midi.
- Utiliser l'outil « CAFPRO » de la CAF pour définir les ressources à prendre en compte pour fixer le tarif horaire de garde.
- Fixer un tarif médian pour les familles qui sont dans l'impossibilité de fournir des revenus, tarif calculé sur la base d'un revenu moyen = (ressources plancher + plafond) divisées par 2.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter lesdites modifications et de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-maire à signer un nouveau règlement intérieur pour la structure « multi-accueil Petite Enfance » de la Ville de Guéret, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

adoptée à l'unanimité

## **17. Mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2008 à 2011**

Rapporteur : Ginette MICHON

La Commune de Guéret et la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse (CAF) ont engagé depuis plusieurs années un partenariat actif afin de soutenir une politique forte en direction des familles du territoire. Cette action contractualisée vise notamment à améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements en direction des enfants et des jeunes.

Par délibérations du 24 janvier 2006, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat enfance ainsi que la signature d'un avenant au contrat temps libres pour la période 2005 à 2007. Ces contrats sont arrivés à échéance le 31/12/2007. Conformément aux instructions et orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), il convient dorénavant de mettre en place un contrat unique qui regroupera les volets Enfance et Temps libres.

Ce nouveau contrat définit, sur une période contractuelle de 4 ans (soit de 2008 à 2011), les nouvelles modalités de prise en compte des actions réalisées, ainsi :

- Pour les activités anciennes : il prévoit le maintien des actions engagées sur la base de nouveaux critères d'activité tenant compte du prix de revient et du taux d'occupation par type d'accueil ainsi qu'un cofinancement à hauteur de 55% de la dépense nette nouvelle de la Commune (contre 57,4 % jusqu'au 31/12/2007).

- Pour les actions nouvelles, telle la création du Relais Assistantes Maternelles (RAM), il est également prévu un cofinancement à hauteur de 55%, sur la base de la participation de la Commune ou de la dépense nette nouvelle de la Commune.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-maire à établir et à signer ce contrat Enfance Jeunesse pour la période 2008 à 2011.

adoptée à l'unanimité

Sports - Jeunesse - Culture

## **18. Demande de subventions pour Salon du Livre auprès du Conseil général de la Creuse - Conseil régional du Limousin - D.R.A.C.**

Rapporteur : Eric CORREIA

La neuvième édition du « Mai du Livre » est d'ores et déjà programmée pour les 15 et 16 mai 2009. Cette manifestation annuelle comprend la venue d'auteurs à Guéret sur une période de deux jours, des interventions en milieu scolaire, des expositions, des ateliers dans plusieurs sites ou structures culturels. Elle est susceptible de bénéficier du concours financier du Conseil Général de la Creuse, du Conseil Régional du Limousin et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Député-maire à solliciter auprès de ces organismes une subvention au taux le plus élevé possible.

adoptée à l'unanimité

## **19. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Compagnie «L'oiseau vache»**

Rapporteur : Eric CORREIA

Dans le cadre du projet « parole de femme creusoise » et de l'organisation d'une lecture publique en collaboration avec la Métive, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à la Compagnie l'Oiseau Vache.

adoptée à l'unanimité

## **20. Attribution d'une subvention exceptionnelle au festival du « Faits Divers»**

Rapporteur : Eric CORREIA

Afin de permettre aux organisateurs du Festival du Faits Divers d'organiser la 2<sup>ème</sup> Edition de leur manifestation, il est proposé de leur accorder une subvention exceptionnelle de 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de cette attribution.

adoptée à l'unanimité

### **Administration générale**

## **21. Demande de subvention dans le cadre de la démarche collective territorialisée (DCT) via le Pays de Guéret**

Rapporteur : Eric JEANSANNETAS

Les marchés hebdomadaires et les foires annuelles de Guéret accueillent de nombreux commerçants non sédentaires. Leur besoin en branchement électrique tend à augmenter surtout en période hivernale. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions, la Ville souhaite procéder au renforcement des coffrets électriques existants.

Il s'agit de :

- Remettre aux normes les installations
- Augmenter la puissance et le nombre de prises

Ce projet pourrait être subventionné dans le cadre de la démarche collective territorialisée via le Pays de Guéret à hauteur de 40 % du montant total des travaux H.T plafonné à 10 000 euros H.T.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce projet et d'autoriser M. le Député-maire à solliciter ladite subvention.

adoptée à l'unanimité

## **22. Motion de soutien aux personnels de l'entreprise SONAS**

Rapporteur : Michel VERGNIER

**Le Conseil municipal de Guéret, réuni en séance le lundi 22 décembre 2008** partage l'inquiétude des personnels de la société SONAS de La Souterraine et de Bessines, et de leurs représentants syndicaux, après la mise en redressement judiciaire le 21 novembre 2008, avec une période d'observation jusqu'à l'audience du 20 janvier 2009 à 14h00 au Tribunal de Grande Instance de Guéret.

**Considérant** l'importance primordiale du groupe SONAS pour l'économie du territoire et pour l'emploi dans notre région.

**Considérant** l'accompagnement financier important des collectivités pour développer et pérenniser les sites depuis des années.

**Le Conseil municipal de Guéret demande :**

- que tout soit mis en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise, notamment en la mettant en situation de répondre aux besoins des constructeurs qui l'ont placée au « rang 1 de sous-traitants » ;
- que les mesures nécessaires pour empêcher toutes délocalisations de fabrication soient prises ;
- que l'ensemble des partenaires, privés et publics, ainsi que les salariés et leurs représentants soient associés à l'élaboration du plan de redressement ;
- que l'ensemble des aides possibles soient rapidement mobilisées afin que les salariés ne subissent pas les conséquences de cette situation.

**Le Conseil municipal de Guéret réaffirme son plein et entier soutien** à l'entreprise et à l'ensemble de ses personnels et s'engage à participer à toute initiative pour leurs avènements.

adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme,